

20 août 1938.

Le Conservateur du Musée FABRE  
à Monsieur le Maire

MONTPELLIER

J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. DAUBIÉ  
Marcel, custode stagiaire au Musée FABRE, ayant accompli son  
année de stage, se trouve dans les conditions réglementaires  
pour être titularisé dans son emploi.

M. DAUBIÉ s'est acquitté de ses fonctions d'une façon  
correcte et sa titularisation ne soulève aucune objection de  
ma part.

Le Conservateur du Musée,

20 août 1938

Le Conservateur du Musée FABRE

à Monsieur le Maire

de MONTPELLIER

Je crois devoir vous signaler que M. AZEMA Paul, custode auxiliaire au Musée, en fonction depuis le 1er août 1936, pourrait d'après les dispositions réglementaires en vigueur, être rémunéré à solde mensuelle à dater du 1er août 1938. J'en serais obligé de vouloir bien le faire bénéficier de cette mesure.

Cet auxiliaire a constamment fait preuve d'initiative et de zèle; dans toutes les circonstances où un effort supplémentaire a été nécessaire (expositions temporaires, envoi ou réception de tableaux) il a toujours été spontanément à ma disposition et je n'ai eu qu'à me louer de ses services aussi intelligents que dévoués. Je saisis très volontiers cette circonstance pour témoigner mon entière satisfaction à son sujet.

Le Conservateur du Musée,



20 août 1938

Le Conservateur du Musée FABRE  
à Monsieur le Maire  
de MONTPELLIER

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai été saisi par M. ROBERT, custode auxiliaire au Musée Fabre, d'une demande verbale d'attribution de la solde mensuelle.

M. ROBERT n'a pas deux ans de présence au Musée, mais il a été précédemment employé comme auxiliaire aux Travaux Publics, et réunit ainsi les 2 ans de services nécessaires pour bénéficier de la mesure de faveur qu'il sollicite.

Rien ne s'oppose, à mon avis, à ce qu'elle lui soit accordée.

Le Conservateur du Musée,

20 août 1938

Le Conservateur du Musée FABRE  
à Monsieur le Maire  
de MONTPELLIER

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai été saisi par M. BISCARAT, custode auxiliaire au Musée Fabre, d'une demande verbale d'attribution de la solde mensuelle.

M. BISCARAT n'a pas deux ans de présence au Musée, mais il a été précédemment employé comme auxiliaire dans les Services administratifs, et réunit ainsi les 2 ans de services nécessaires pour bénéficier de la mesure de faveur qu'il sollicite.

Rien ne s'oppose, à mon avis, à ce qu'elle lui soit accordée.

Le Conservateur du Musée,

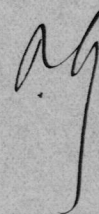


## HABILLEMENT DES CUSTODES DU MUSEE

---

En prévision de la commande d'effets d'hiver pour le personnel du Musée Fabre, il y a lieu de régler la question de la tenue des custodes. D'accord avec M. GUIGUES, conservateur du Musée, je crois désirable que ladite tenue soit identique (comme, d'ailleurs, elle l'est déjà pour l'été), à celle des surveillants de l'Ecole des Beaux-Arts. Cette décision substituerait définitivement le képi et la veste au bicorne et à la jaquette qui sont, à l'heure actuelle supprimés, à peu près partout; la solution envisagée étant, de plus, avantageuse pour les finances municipales (I) il n'y a aucune raison de ne pas l'adopter.

1. 10. 1937



(I) Pour l'exercice 1938, l'économie sera de 3.196 Francs (sur environ 16.500 fr. soit 20 %).